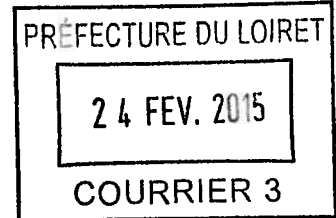


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 FEVRIER 2015



8/15

Date d'affichage : 18 février 2015

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mil Quinze, le 13 février 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 6 février 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

Présents :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme ElysaBETH CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS,
M. Christophe BONNET, M. Stéphane CHOUMIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole
BOILEAU, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie
CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Excusés : Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD à Mme Stéphanie HARS, Mme Véronique
DALLEAU à M. Dominique THENAULT, M. Philippe FROMENT à Mme Manuela CHARTIER

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

**Objet : Délibération prenant acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2015
du budget annexe de prestations de services.**

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à
l'administration territoriale de la République, le Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire avant
l'examen du budget primitif par le Conseil Communautaire. Il est organisé dans un délai de deux mois
précédent cet examen, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment à l'intérieur de cette période.

Vu l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu les travaux de la Commission des finances réunie le 9 février 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

PREND ACTE de la tenue de ce débat relaté dans le document figurant en annexe.

Le Président

Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le 24 février 2015

